



#### Durée : 1 JOUR (7HEURES)

#### Participants

2 personnes minimum  
14 personnes maximum

#### Public concerné :

Toute personne d'une entreprise extérieure intervenant sur site d'industries pétrochimiques, chimiques, métallurgiques, aéronautiques, logistiques, de stockage ou production d'énergie, pharmaceutiques, etc...

#### Pré-requis

Maîtrise de la langue française (sinon nous contacter pour prévoir un traducteur)

#### Méthodes et Moyens

A travers de nombreux supports pédagogiques (projection d'un diaporama et de vidéos GIES, documents...), notre formateur, habilité GIES Niveau 1 et technicien expérimenté dans la formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à trouver des solutions face à des situations variées, basées sur des cas concrets.

#### Moyens de suivi

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

#### Validation des acquis

- Cette formation fait l'objet d'un contrôle de connaissances par QCM GIES, suivi d'une correction collective.
- En cas de réussite au QCM, une attestation de formation est remise à l'employeur, ainsi que la carte GIES.
- La validité est de 3 ans.

#### Lieu de la formation

Au sein de l'agence labellisée par le Mase Méditerranée Giphise pour le GIES

#### Accessibilité Handicapé

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

#### Tarif

Nous consulter

#### RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Le Décret 92-158 du 20/02/1992 traite des interventions réalisées par des entreprises extérieures, dans une entreprise utilisatrice.

Formation obligatoire pour tout personnel d'une entreprise extérieure devant pénétrer sur un site d'une société membre du GIES

#### OBJECTIFS :

- Informer le personnel sur les risques liés aux travaux sur les sites industriels et à la présence simultanée de plusieurs entreprises, sur l'environnement des installations, sur les mesures de prévention à appliquer.
- Informer le personnel des règles de base d'utilisation des échafaudages, en application de la R408 et de la réglementation de 2004.
- Sensibiliser au respect des consignes et procédures des sites, dont les accès, et à la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident.

#### PROGRAMME :

- INTRODUCTION ET OBJECTIFS
- ACCES ET CIRCULATION SUR SITE GIES
  - Conditions d'accès, la Sécurité ; Engins et véhicules de chantier ; Matériels et produits ; Circulation sur site, signalisation, balisage ; Interdiction sur les chantiers
- AVANT DE COMMENCER LE TRAVAIL
  - Les risques
  - Notion d'inflammabilité/zone ATEX
  - Incendies et explosions, Intoxication/Asphyxie/Anoxie/Notion de VLEP
  - Les unités de mesures : le PPM et le mg/m<sup>3</sup> d'air
  - Etiquetage/FDS/Notice poste de travail/stockage des produits
  - Les modes d'intoxication/le risque CMR
  - La co-activité, le Plan de Prévention
  - Les différents documents pour travailler : Autorisations ou permis ; Procédures ; Habilitations ; Rôles du G1 et G2
  - Travaux interdits aux personnels temporaires
  - Les équipements de protection collective et individuelle
- LES RISQUES LIES A L'EXECUTION DES TRAVAUX
  - Travaux en hauteur, juxtaposés, à chaud, électriques, haute pression, de pompage, de fouille, d'ouverture d'équipement, sur tuyauterie, à proximité de voies d'eau et voies ferrées, sablage, oxycoupage, peinture
  - Utilisation d'échafaudage
  - Accès et travaux en espaces confinés
  - Manutention manuelle et mécanique
  - Risques particuliers: rayonnements ionisants et non ionisants, poussières, fibres, rappel ATEX...
- ENVIRONNEMENT
  - Rejets liquides / rejets solides
  - Effluents et déchets (utilités)
  - Ordre et propreté, tri des déchets
- INCIDENT, ACCIDENT ET ALERTE
  - Réaction en cas d'alerte ou d'accident
  - Les détecteurs
  - Rôle et responsabilité: obligation de chacun
  - Comportement responsable
  - Respect des règles, procédures et permis